



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des abattoirs municipaux

Question écrite n° 10222

Texte de la question

M. Serge Muller attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la situation des abattoirs municipaux et en particulier sur le rôle essentiel qu'ils ont concernant le renforcement du tissu local et du localisme. Ces structures permettent aux petits producteurs de bovins, de porcs, de volailles et d'autres espèces de valoriser leurs productions dans des conditions équitables et de proximité. Or il apparaît que ces abattoirs, comme celui de Bergerac, rencontrent des difficultés croissantes qui menacent leur équilibre et, par ricochet, la survie des petits producteurs locaux. La disparition progressive des abattoirs municipaux risque en effet d'accroître la dépendance des éleveurs envers les abattoirs privés, qui ne sont pas toujours disposés à acheter les petites productions. Par ailleurs, les agriculteurs rencontrent également des difficultés, notamment en raison du coût important que représente le transport des animaux en milieu rural, surtout lorsque les abattoirs sont situés à une heure, voire une heure et demie, des lieux d'élevage. Dans ce contexte, il lui demande si le Gouvernement envisage de lancer une dynamique nationale en faveur du localisme et quelles mesures concrètes elle compte mettre en œuvre pour préserver ces infrastructures essentielles et garantir la pérennité des filières locales de production.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10222

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : [Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2025](#), page 8458